

Rapport N° 44 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 44, intitulée: «Sauvons le Clos-Voltaire».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 17 avril 2002)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 44 au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier toute possibilité de préserver le lieu et de mettre en valeur le bâtiment du Clos-Voltaire.